

AFFAIRE N° 6. - Acquisition des terrains LUC à Sainte Clotilde.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 26 AOUT 1970, autorisation m'avait été donnée d'engager la procédure d'expropriation à l'encontre des héritiers LUC pour l'acquisition de trois parcelles de terrain sises à Sainte Clotilde, nécessaires à la construction d'une école.

Cependant, ceux-ci m'ayant fait connaître récemment qu'ils acceptaient en définitive les sommes proposées par la Municipalité, à savoir :

- parcelle de M. LUC Claude Joseph 7 245 000 Frs CFA
- parcelle de Mme TONDUT Marie, née LUC 5 635 000 Frs CFA
- parcelle de Mlle LUC Paula 4 140 000 Frs CFA

il y a lieu d'interrompre la procédure d'expropriation engagée à leur encontre et de passer immédiatement l'acte de vente.

La dépense totale, soit 17 020 000 Frs CFA, sera imputée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Adopté
Saint-Louis, le 13 novembre 1970.
Bon de l'Etat
le Secrétaire Général
signé : Ch. Toure
Bon copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
*
Ch. Nyejeau